

CHAMPIONNAT REGIONAL POITOU-CHARENTES

REGLEMENT SPORTIF 2008– 2009

ANNEXE OPTIMIST

Les présentes dispositions complètent les règlements nationaux de PROMOTION OPTIMIST.

1 - DEFINITIONS :

EQUIPE A ET EQUIPE B

L'ensemble des coureurs en OPTIMIST participant aux épreuves sélectives de Ligue (SL) en POITOU-CHARENTES est réparti en deux équipes A et B.

L'EQUIPE A rassemble les coureurs de niveau REGIONAL.

L'EQUIPE B rassemble les coureurs de niveau DEPARTEMENTAL.

Chacune des équipes comporte des coureurs des deux catégories MINIMES et BENJAMINS.

Toute régata de Ligue (SL) pour laquelle le nombre total de participants est supérieur à 60 coureurs, pourra être courue sur deux parcours ou deux départs distincts.

2 - AFFECTATION DES COUREURS

2.1. - L'affectation des coureurs entre les équipes A et B, est établie par la Commission Sportive de la série. Les groupes A et B seront dissociés uniquement à partir de 5 coureurs classés.

2.2. - Modalités d'affectation

En début de saison sportive, lors de la première régata de ligue, les coureurs ayant participé à au moins trois épreuves du niveau régional (SL) au cours de l'année sportive 2007-2008, sont affectés en équipe A. Les autres coureurs, sont affectés en équipe B.

Lors des épreuves de ligue :

Pour les Minimes et les Benjamins :

- 10 % des meilleurs coureurs de l'équipe B d'une régata, peuvent accéder à l'équipe A, sur avis de leur entraîneur,
- Lorsque ces coureurs confirment leur classement dans les 10 %, lors d'une deuxième régata, ils doivent obligatoirement être affectés à l'équipe A.

La Commission d'affectation mentionnée ci-dessus se réserve la possibilité d'adapter cette règle en cours d'année, notamment pour obtenir des groupes équilibrés en nombre et en niveau.

. Tout coureur ayant couru dans une équipe différente à celle dans laquelle il a été affecté, sera obligatoirement disqualifié.

. Un coureur absent lors d'une régata sera obligatoirement affecté, lors de la régata suivante dans l'équipe où il aurait dû courir précédemment.

. Un coureur participant pour la première fois à une régata dans la ligue POITOU-CHARENTES est affecté dans l'équipe B sauf justification de résultats dans une autre Ligue.

. En cas d'absence prolongée lors de trois régates ou plus, un coureur qui était affecté dans l'équipe A aura la possibilité de choisir son affectation dans les équipes A ou B.

L'affectation des coureurs entre équipe A et équipe B pour les épreuves de Ligue (SL) est définie lors des inscriptions. La liste des coureurs qualifiés pour les épreuves de niveau supérieur (SIL et SN), calculée selon les dispositions des règlements sportifs nationaux de PROMOTION OPTIMIST et de la F.F.Voile est, dans la mesure du possible, publiée une semaine avant l'épreuve.

3 - CLASSEMENTS

A l'occasion de chaque régata de Ligue (SL), des classements séparés sont établis selon les règles de l'ISAF; pour chaque catégorie : Minimes et Benjamins. Le classement dans chacune de ces catégories regroupera les coureurs de chaque équipe A et B.

Les coureurs absents de l'épreuve marquent le nombre de points de l'ensemble des inscrits dans la série +1.

4 - CLASSEMENT NATIONAL INDIVIDUEL DES COUREURS

Le calcul des points obtenus par chaque coureur classé dans une épreuve est établi par la F.F.Voile et par le responsable informatique de la série pour diffusion sur le site de la Ligue.

5 - INSCRIPTIONS

5.1. - Timbre POP

Chaque coureur de l'équipe A doit être en possession du timbre de classe justifiant de son adhésion pour l'année sportive en cours, cette validité étant prolongée jusqu'à la fin de l'année civile.

Chaque coureur de l'équipe B est autorisé à participer aux régates d'une demi-saison sportive sans acquitter la cotisation de la classe, mais devront être obligatoirement en possession du timbre justifiant de son adhésion pour la demi-saison suivante.

5.2. - Bateaux non conformes à la Jauge

Les coureurs participant aux régates de ligue, (SL) avec des coques polyester non conformes à la Jauge, sont autorisés à courir, à condition d'avoir l'équipement de sécurité défini par la Classe et seront classés dans le Groupe B.

En cas de litige, et si ces règles ne sont pas respectées, le coureur sera disqualifié sans instruction.

6 – CATEGORIES D AGES :

Minime : né(e) en 1995 – 1996 et 1997

Benjamin : né(e) après 1997

8 – PARCOURS :

Plusieurs types de parcours sont possibles de telle sorte que la manche dure environ de 30 minutes pour le premier. Une exception pour les parcours type Raid.

- Parcours Type TRAPEZE.

- Parcours Type TRIANGLE.

- Parcours Type BANANE.

- Parcours Type RAID.

- Autres.

9 - SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

3 SL moins 1)

2 IL moins 1) entre février et mai 2009